

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17012927

TRIBUNAL DE COMMERCE

11 JAN. 2017

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0452 244 187**

Dénomination

(en entier) : **SOCIETE FORESTIERE ET AGRICOLE DE WAYS RUART**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de Ruart 1 - 1474 Genappe (Ways)**

Objet de l'acte : NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 décembre 2016

Le Président constate que les mandats des administrateurs ci-après nommés viennent à échéance :

- Le Comte Paul Cornet de Ways Ruart
- Le Comte Arthur Cornet de Ways-Ruart

L'Assemblée décide, afin qu'il y ait une concordance de durée, de renouveler les mandats des deux administrateurs pour une période de cinq ans venant à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 2021.

L'Assemblée décide de donner une procuration spéciale à Madame Christèle PARMENTIER, BDO Experts Comptables Soc. Civ. SCRL, Avenue Reine Astrid 92 boîte 6, 1310 La Hulpe, avec pouvoir de substitution et pouvant agir seule afin :

-De représenter et agir en son nom à la Banque Carrefour des Entreprises pour entamer toutes les démarches administratives pour la modification de l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises ou toutes autres formalités et à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration.

-De la représenter et agir en son nom auprès du Moniteur belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge, pour entamer de manière générale toutes démarches administratives auprès du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

Christèle Parmentier
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).